



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 12 décembre 2023

Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. Christophe Baumberger	Adjoint
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau Du Conseil :	M. Killian Sudan	Président
	Mme Sophie Brand	Vice-Présidente
	M. Daniel Muscionico	Secrétaire
	M. Federico Giacobino	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Emmanuelle Agabu	
	M. Alexandre Argand	
	Mme Dominique Baumberger	
	M. Bernard Bourquin	Suppléant
	M. Adrien Cochet	
	Mme Claudia Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Andrea Ehretsmann	
	Mme Alexia Morel	
	Mme Catherine Odier	
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
Personnel communal	M. Charles Lassauce	Secrétaire général
	Mme Célia Boldrini	Secrétaire générale adjointe
Absent(e)s / excusé(e)s :	M. Charles Vinzio, remplacé par M. Bourquin	
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Prestation de serment de Monsieur Alexandre Argand, avec désignation de ses commissions, et prestation de serment de MM. Bernard Bourquin et Frédéric Chaize, suppléants du Conseil municipal
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de l'exécutif
6. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
7. Délibération – crédit d'engagement destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
8. Délibération – crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire

- 9. Motions
 - 10. Résolutions
 - 11. Questions
 - 12. Communications des membres du Conseil municipal
 - 13. Divers
 - 14. Demandes de naturalisation – huis clos
-

Le Président ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public. Il précise que le Conseil se réunit un peu plus tôt aujourd'hui puisqu'un repas suivra la séance pour clôturer cette année 2023. Pour cette raison également, le traditionnel verre de l'amitié ne sera pas proposé au public à l'issue du dernier point de l'ordre du jour, qui se tiendra par ailleurs à huis clos.

En préambule, le Président rappelle, pour faire suite à l'interpellation d'un communier lors du dernier Conseil municipal, que les invités ne peuvent pas participer aux discussions. Pendant la séance, seuls les conseillères et conseillers et les membres de l'exécutif sont invités à prendre la parole.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. En l'absence d'observations, il soumet l'ordre du jour aux conseillers, qui l'approuvent à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR ALEXANDRE ARGAND, AVEC DESIGNATION DE SES COMMISSIONS, ET PRESTATION DE SERMENT DE MM. BERNARD BOURQUIN ET FREDERIC CHAIZE, SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président précise que M. Argand remplace M. G. Sirolli sur un siège du PLR.

Messieurs Bourquin et Chaize prêteront quant à eux serment au titre de suppléants, étant précisé que M. Bourquin remplacera dès ce soir M. Vinzio, excusé.

Le Président invite l'assemblée à se lever pour ce moment solennel. Messieurs Argand, Bourquin et Chaize sont priés de lever la main droite et de dire « je le jure » ou « je le promets » à l'issue de la lecture du serment.

L'assemblée se lève.

Le Président donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Argand répond : « Je le jure. »

M. Bourquin répond : « Je le jure. »

M. Chaize répond : « Je le promets. »

L'assemblée applaudit MM. Argand, Bourquin et Chaize.

Le Président les félicite et leur souhaite officiellement la bienvenue au sein du Conseil municipal de Corsier. Il précise que M. Bourquin retrouve là un siège qu'il avait déjà occupé par le passé.

Eu égard à la désignation des commissions de M. Argand, il est indiqué que ce dernier reprendra la commission sociale, scolaire et communication ainsi que la commission sports, manifestations, associations et culture. Monsieur Charles Vinzio est désigné dans la commission des finances et Monsieur Albert Sirolli est désigné dans la commission agriculture, environnement et développement durable.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

M. Sirolli indique qu'il souhaiterait faire un commentaire, mais que ses dires seront corroborés par un rapport qui n'a pas encore été approuvé. Il demande s'il peut en parler ou non.

Le Président indique que, tant que le rapport de commission n'a pas été approuvé, il n'est pas possible de divulguer des informations s'y rapportant. En revanche, s'il s'agit d'une modification à apporter aux propos transcrits dans le procès-verbal du Conseil municipal du 14 novembre, le huis clos ne s'applique pas.

M. Sirolli explique que, à la suite de la présentation de la motion du groupe PLR, certaines fausses informations ont été annoncées. Il souhaiterait que ces prises de paroles soient biffées, puisque leur contenu est faux.

Le Président propose, sous contrôle des membres du Bureau, de revenir sur ce point lorsque le rapport en question sera approuvé. Il sera fait état des remarques de M. Sirolli dans le procès-verbal de ce soir.

M. Sirolli accepte cette façon de procéder.

En l'absence d'autres remarques, le Président met aux voix l'approbation du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est approuvé par 14 voix pour et 3 abstentions.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président cède la parole à M. Giacobino pour le tableau des suivis.

Projet de la Voie Bleue

M. Giacobino indique que le premier point concerne la Voie Bleue et les aménagements du quai de Corsier. Il passe la parole à M. Baumberger sur ce sujet.

M. Baumberger explique que le comité de pilotage a répondu à la sollicitation de la Commune d'obtenir le document de synthèse listant les avantages et inconvénients de chaque port d'attache sur les deux rives.

Il a rappelé, dans sa réponse, que le projet de traversée lacustre a évolué au fur et à mesure des nouvelles contraintes et des analyses détaillées effectuées, tant sur l'aspect foncier, des installations disponibles, du bateau, des accès, que sur les aspects environnementaux. C'est la pondération de ces différents critères qui a conduit les porteurs du dossier à retenir pour le projet la liaison Bellevue – Corsier.

La consolidation de ces analyses pour déterminer les débarcadères sera effectuée pour le dépôt de la demande de concession. Le document demandé par Corsier sera donc disponible à ce moment-là, soit au printemps 2024.

Réquision de l'abri PC pour y héberger des migrants

M. Giacobino indique que le deuxième point concerne la réquision de l'abri PC pour l'accueil des migrants. Il passe la parole à M. le Maire pour un point sur ce dossier.

M. le Maire rappelle que, depuis de nombreuses semaines, la réquisition du poste de commandement de l'abri de protection civile de Corsier fait couler beaucoup d'encre dans la commune. Toutes sortes d'informations circulent, parfois contradictoires. Comme cela a déjà été le cas lors des trois dernières séances du Conseil municipal, l'exécutif va faire un point de situation sur ce dossier. Avant cela, un rappel historique du déroulé des faits est proposé.

Une première date peut être citée, le 27 juillet 2016. C'est à cette date que, pour la première fois, le Conseil d'État a pris un arrêté de réquisition de l'ouvrage de protection civile corses pour y loger des migrants. La situation était en tous points comparable à celle qui prévaut actuellement sur le plan de l'asile, avec une prévision d'un nombre de demandeurs en forte augmentation.

Le 31 mai 2017, le Conseil d'État a abrogé son arrêté, constatant que l'afflux de demandes attendues ne s'était pas produit et qu'il ne se justifiait plus de maintenir cette réquisition. L'abri de Corsier n'a jamais été occupé.

Par courrier du 5 juillet 2023, le Conseil d'État a informé la Commune de son projet d'imposer la mise à disposition de la salle communale de Corsier pour l'aménager afin d'accueillir des migrants.

L'exécutif a immédiatement réagi en s'opposant formellement et fortement à ce projet. Il n'est pas inutile de rappeler quelques extraits de ce courrier du 11 juillet 2023 au Conseil d'État :

« Nous avons pris connaissance avec stupeur de (...) votre volonté de réquisitionner notre salle communale ».

« Votre souhait de priver les habitants de la commune et ses élèves tant de la salle des fêtes mais aussi (...) de la salle de sports, qui profite aux écoliers mais aussi aux nombreuses sociétés sportives communales (...) est parfaitement incompréhensible ».

« Vous citez (...) l'impossibilité de trouver d'autres possibilités d'hébergement. A ce stade, et en l'absence de toute information en lien avec cette affirmation, vous nous permettez de douter de la réalisation de cette condition (...) ».

Enfin, l'exécutif concluait ce courrier de la manière suivante :

« Nous vous rappelons que nous entretenons avec soin un ouvrage de protection civile qui n'est pas utilisé (...). Il nous apparaîtrait dès lors nettement plus raisonnable de mettre en œuvre une réquisition de cet abri (...) si tant est que vous souhaitiez absolument que Corsier soit un lieu d'hébergement. »

« En conclusion, nous nous opposons formellement et fermement à la réquisition de la salle communale/salle de gym de Corsier (...) ».

Par lettre du 25 août 2023, le Conseil d'État indiquait à la Commune :

« (...) compte tenu des explications apportées, (...) le Conseil d'État renonce à réquisitionner la salle communale, mais mettra en œuvre une réquisition de l'ouvrage de protection civile communal, quand bien même il considère que l'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile dans des structures souterraines reste problématique. »

Lors du Conseil municipal de septembre, une information détaillée sur les péripéties estivales de ce dossier a été transmise au Conseil. Ce dernier a décidé de porter le sujet en commission sociale, scolaire et communication à fin septembre, avec audition de l'Hospice général.

M. le Maire passe la parole à M. Jaccard pour la suite.

M. Jaccard explique que l'Hospice a été entendu par la commission et un rapport oral a été fait lors du Conseil municipal du 10 octobre 2023. L'Hospice avait notamment confirmé

que l'utilisation de l'abri n'était envisagée que comme une solution ultime, lorsque toute autre possibilité d'hébergement aurait été épuisée. L'exécutif avait à cette occasion confirmé la réception de l'arrêté de réquisition du Conseil d'État la veille et son côté exécutoire, même en cas de recours.

Après diverses concertations, un recours a été déposé contre cette réquisition. Il est toujours pendant devant la Cour de justice. Cela signifie, soit dit en passant, que l'abri pourrait être occupé depuis le 16 octobre s'il s'agissait d'une volonté de l'État.

En parallèle, des contacts ont été pris avec le conseiller d'État Apothéloz qui a confirmé notamment que l'utilisation de l'abri de Corsier serait un ultime recours dès lors que les conditions d'hébergement ne sont pas bonnes. Le procès-verbal qui vient d'être approuvé contient plus de détail à ce propos.

Enfin, à la suite d'une rencontre avec le directeur général de l'Hospice, Monsieur Girod, une séance d'information a été organisée dans de très brefs délais pour donner de l'information à la population. La séance a eu lieu lundi 4 décembre. La présentation et une brève synthèse des propos de l'Hospice sont disponibles sur le site Internet de la commune.

Tels sont les éléments factuels de ce dossier. A ce jour, aucuns travaux n'ont été entrepris dans l'abri par l'Hospice général, aucune information pour une utilisation prochaine n'est parvenue à la Commune et la situation sur le front de l'asile semble moins tendue que ce qui était appréhendé.

M. Jaccard passe la parole à M. Baumberger.

M. Baumberger souligne que l'exécutif comprend que l'arrivée potentielle de migrants au sein de la commune puisse inquiéter une partie de la population. D'une manière générale, le changement est une source de stress et de crainte, on le voit également pour d'autres dossiers en cours. Il convient toutefois de quitter le plan émotionnel pour celui plus rationnel qui doit prévaloir pour la prise de décision. Tel est le rôle des membres du Conseil municipal et de l'exécutif, en leur qualité d'élus.

Il apparaît par conséquent, du point de vue de l'exécutif, que la probabilité de voir l'abri de Corsier utilisé, à l'instar de la réquisition de 2017, est très faible. Toutefois, M. le Maire et MM. les Adjoints souhaitent parer à toute éventualité et pouvoir anticiper une occupation, cas échéant.

De ce fait, l'exécutif a écrit ce jour aux conseillers d'État Apothéloz et Hiltbold pour les inviter à venir sur place et à indiquer concrètement les mesures que l'État, par l'intermédiaire de l'Hospice général ou en direct, entend mettre en œuvre pour encadrer les migrants. Il s'agit d'obtenir des réponses claires tant sur les aspects sécuritaires que sociaux, afin de permettre à la Commune de compléter le dispositif cas échéant.

L'exécutif continuera à faire un point de situation régulier sur ce dossier, qui reste bien entendu très sensible, et reste très fier d'avoir pu éviter le pire des scénarios, soit une réquisition de la salle de gym. La Commune se trouve maintenant dans une position de veille active pour s'assurer, quelle que soit la décision de l'État quant à l'utilisation de cet abri, que les intérêts de Corsier et de ses habitants soient pris en compte et sauvegardés.

Le Président remercie les membres de l'exécutif. En l'absence de questions, il informe l'assemblée qu'une pétition lui a été adressée en sa qualité de président du Conseil municipal. Cette dernière a été redéposée puisqu'elle contenait quelques vices de forme, raison pour laquelle la récolte de signatures débute au 8 décembre, comme mentionné dans le courrier y relatif, dont le Président donne lecture.

« Cher Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint les pétitions récoltées depuis le 8 décembre. Le délai étant très court, nous avons récolté une centaine de signatures. Certaines doivent être dans la boîte aux lettres de la mairie.

J'espère que vous les inclurez à l'ordre du jour de la séance de demain. »

Quant à la pétition, **le Président** indique qu'elle est intitulée « Non à la réquisition de l'abri PC pour l'hébergement d'urgence de 50 hommes ! Protégeons nos enfants ! » Elle est déposée par le Groupe citoyen de Corsier, groupe représenté par Mme Kira Andreasson.

La pétition est formulée de la manière suivante :

« Pétition contre la réquisition du poste de commandement de l'abri de protection civile se trouvant sous notre école primaire, adressée au Conseil municipal, précisant que cette démarche n'est absolument pas politicienne et ne remet pas en cause la politique d'accueil de la Suisse.

Nous, les parents et membres de la communauté de Corsier, exprimons notre profonde inquiétude suite à la présentation faite le lundi 4 décembre par M. Christophe Giroud, directeur général de l'Hospice et Mathieu Crettenand, directeur de l'aide aux migrants.

Les propos contradictoires et évasifs du directeur, M. Girod, ainsi que les lacunes dans le projet suscitent des inquiétudes sérieuses quant à la sécurité de nos enfants et de notre communauté. De plus, la minimisation des dangers potentiels par M. Giroud liés à la proximité de ces hommes avec notre école primaire et enfantine, le manque de clarté concernant les horaires d'accès à l'abri PC, l'absence de couvre-feu et la possibilité pour ces hommes de circuler librement aux abords de notre école sont des points que nous ne pouvons pas accepter. En effet, à la question : « S'il devait arriver quelque chose à l'un de nos enfants, l'abri serait-il fermé ? » la réponse de M. Girod : « Non. » Nous appelons tous les membres de notre communauté à soutenir cette pétition.

En signant, nous exprimons notre opposition à la réquisition projetée de l'abri PC de notre école afin d'accueillir une cinquantaine d'hommes, nous demandons à notre Conseil municipal de tout mettre en œuvre afin de proposer une alternative à notre abri, soit en finançant des projets de transformation de bureaux en centre-ville ou en trouvant une solution avec l'aide du groupement intercommunal CoHerAn.

Les signatures devront parvenir le 11 décembre. »

Dans le complément qui figure au verso, il est précisé que « la minimisation des dangers potentiels liés à la proximité de ces hommes avec notre école, le manque de clarté concernant l'absence de couvre-feu et la possibilité pour ces hommes de circuler librement posent problème. »

Le Président indique qu'il n'a pas pu faire le contrôle du nombre de signatures, ayant reçu ce courrier aujourd'hui seulement et certaines signatures ce soir encore. Il propose donc, sous le contrôle du Bureau, de transmettre cette pétition à la mairie pour le contrôle des signatures et pour enregistrement. Cela dit, après discussion avec la vice-présidente, il souhaiterait suggérer un renvoi dans les deux commissions d'ores et déjà concernées par ce dossier, à savoir la commission sociale, scolaire et communication et la commission transports, sécurité et mobilité, qui a aussi traité cet objet lors d'une séance durant laquelle différentes institutions sont intervenues. L'approbation du procès-verbal de cette séance doit encore être effectuée et peut-être que cela pourrait être fait par voie de circulaire dans le but de gagner du temps.

Le renvoi dans les deux commissions susmentionnées permettrait de suivre ce sujet. En outre, à la suite de la séance du 4 décembre, le Président a pris contact personnellement avec M. Girod et Mme Mudry. Certes, une procédure judiciaire est actuellement pendante, avec des délais de réponse et certainement ensuite des délais de réplique. Cela dit, pour

ne pas rester passif, il paraîtrait judicieux, comme cela a été suggéré par M. Jean Chauffat lors de son intervention, de parler de la problématique des modules et des raisons pour lesquelles on ne pourrait pas en construire sur des surfaces d'assolement ou des surfaces agricoles, puisque des dérogations à la loi sur l'aménagement du territoire existent. Ce questionnement ressort d'ailleurs de la pétition, qui demande pourquoi on n'a pas d'autre solution. L'option d'une entraide intercommunale sur ce point pourrait être discutée en commission avec les personnes concernées, en vue de faire un peu de forcing auprès du Conseil d'État et du Département du territoire, d'autant plus que cette solution serait plus adéquate même d'un point de vue humain.

M. Ducrest souhaite revenir sur ce sujet. Cela fait deux fois qu'il entend, de la part des membres de l'exécutif, qu'on se laisse emporter par le côté émotionnel. Cette remarque le dérange vivement. En effet, il estime qu'il est important d'avoir de l'émotion par rapport à ce qu'il se passe. On parle ici des enfants des familles corses, et tous les habitants sont vraiment concernés. On ne peut pas parler de laisser tomber le côté émotionnel dans ces circonstances. Il faut se sentir concerné par ce qu'il se passe et rester attentif.

M. le Maire relève que M. Ducrest a tout à fait raison. La mairie a reçu un nombre important de courriers et de courriels exprimant une grande inquiétude, qui est partagée par tous dans cette salle. De nombreux messages proposaient également de l'aide, en disant : « Si migrants il y a, nous nous mettons à disposition pour aider. » Dans 100 % des courriers, il est relevé que le fait d'installer des personnes dans un abri n'est pas adapté.

Le côté émotionnel, M. le Maire en a parlé aussi lorsqu'il a exprimé son coup de gueule lors de la dernière séance du Conseil municipal. L'État pourrait effectivement proposer des solutions avec des containers. Il y a suffisamment de terrains en jachère dans le canton. Finalement, tout le monde parle de la même chose et tous partagent les mêmes craintes et la même envie d'aider.

Il faut souligner que ce n'est pas un vœu de l'exécutif de mettre à disposition l'abri. Ce dernier a toujours été réquisitionné par l'État, qui l'a dans son collimateur. Depuis 2016, on peut se demander pourquoi le Canton n'a pas essayé d'imaginer d'autres solutions. Ils ont expliqué qu'ils utiliseraient des bureaux qui pourraient être transformés en appartement. C'est une excellente idée, mais il y a certainement d'autres solutions encore. Corsier a réussi en quelques mois à bâtir un bâtiment provisoire pour permettre la reconstruction de l'école et on peut se demander pourquoi l'État n'arriverait pas à faire ce même exercice.

Comme cela a été relevé lors des dernières séances du Conseil municipal, tous les membres de cette assemblée ont la volonté d'aider et les autorités corses sont prêtes à financer des projets pour ce faire. Les conseillers sont tous prêts à apporter un soutien, mais pas dans ces conditions. C'est là que le bât blesse.

M. Sirolli souligne que tout est émotionnel, de toute façon. Cela dit, c'est une émotion réfléchie. Il s'agit de réagir à une situation qui n'est acceptable ni pour les réfugiés ni pour les habitants de Corsier et leurs enfants. Il y a de l'émotion, certes, car les réactions sont toujours émotionnelles, mais une réflexion a été menée sur la proposition d'héberger des réfugiés dans un abri PC et en plus à proximité d'une école. L'exécutif met trop l'accent sur l'émotionnel, alors que ce sujet a aussi fait l'objet d'une réflexion.

M. Jaccard est d'accord avec les avis exprimés. Il ne s'agit pas de dire que l'émotion n'est pas réfléchie. L'exécutif a montré, dès le mois de juillet, qu'il ne voulait pas entrer en matière pour accueillir des migrants dans la salle de gym et c'est là que la réaction a été juste.

À titre personnel, M. Jaccard pense que, si l'État a d'abord voulu réquisitionner la salle de gym, c'est parce que, en 2016, les mêmes réflexions étaient émises quant à l'abri PC. Cela n'engage que lui, mais il suppose que l'État ne voulait pas héberger des personnes

en sous-sol, un avis logique que partage l'exécutif. M. Jaccard a d'ailleurs demandé personnellement à M. Girod qu'on construise des pavillons sur des SDA, en précisant que Corsier serait très vraisemblablement prête à apporter un soutien financier.

Il ne faut pas dire que l'exécutif ne parle que d'émotion. Ce n'est pas vrai. L'exécutif prend ses responsabilités et défend toute la population. La décision ne dépend toutefois pas de trois ou de vingt personnes à Corsier, mais du Conseil d'État, voire du Conseil fédéral. L'exécutif se battra contre cette solution.

M. Baumberger souhaite ajouter un complément technique. Il faut préciser qu'il s'agit d'un poste de commandement, et pas d'un abri de protection civil tel que celui qui se trouve sous l'école. Les postes de commandement sont gérés en grande partie par la Confédération et leur bon fonctionnement est contrôlé très régulièrement. Au niveau du Canton, cet abri est donc signalé comme un abri fonctionnel en l'état, alors que, dans le cas de l'abri qui se trouve juste à côté, les travaux d'aménagement seraient très importants. Les trois autres abris, qui ne sont pas réquisitionnés, sont ceux qui appartiennent au Canton. Le poste de commandement corsesois présente des conditions différentes de celles d'un abri PC. C'est pour cette raison qu'il peut être réquisitionné par le Canton.

M. Ducrest demande aux adjoints s'il est déjà arrivé qu'on utilise des salles de gym au profit des migrants à Genève.

M. Jaccard explique que des salles de gym ont en effet été réquisitionnées. Il n'est toutefois pas en mesure d'indiquer si elles ont été occupées ou non. Des collègues d'autres communes ont eu le même problème que Corsier, mais il ignore ce qui s'est passé ensuite.

Le Président souhaite faire un aparté à ce sujet, que l'on pourra considérer comme un bref rapport oral de la commission transports, sécurité et mobilité (CTSM), celui-ci n'ayant pas encore été approuvé. La CTSM s'est penchée sur la question des autres infrastructures qui ont été réquisitionnées. Les interventions de l'ORPC Lac et de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCCPAM) avaient été requises. L'ORPC Lac a répondu favorablement à l'invitation. Le contenu de ses déclarations fera l'objet d'un rapport écrit. L'OCCPAM, quant à lui, n'a pas donné suite à l'invitation, compte tenu de la procédure pendante devant la justice. Ainsi, en raison de l'absence de l'OCCPAM, la commission n'a pas obtenu d'informations complémentaires à ce sujet-là. Cet office est en effet responsable de l'infrastructure de protection civile et militaire et aurait pu fournir des renseignements sur les établissements existants dans le canton de Genève et leur disponibilité. Pour rappel, un des critères pour la réquisition d'un abri PC est l'absence d'autre possibilité. Sauf erreur, c'est la conseillère d'État qui a refusé la délégation.

M. Peccoud relève, sans vouloir revenir sur la séance publique, que si la présentation de l'Hospice a permis de répondre à certaines questions, elle n'a pas dissipé les craintes de la population. Pour lui, il y a toujours cette incompréhension concernant le choix de Corsier, vu la proximité avec l'école, les travaux à venir et le fait que l'abri ne respecte pas les normes incendies. En outre, le risque était-il vraiment si grand qu'on réquisitionne la salle communale pour proposer spontanément l'abri ? Il s'agirait de savoir si des exemples de salles communales réquisitionnées par le Canton existent, comme l'a dit M. Ducrest. Sauf erreur, l'abri dépend du Canton et est donc plus facilement réquisitionnable que celui de Collonge-Bellerive, par exemple, qui est communal. En conséquence, comment l'État peut-il prétendre vouloir ordonner la réquisition d'une salle de sport qui appartient à la Commune avant son abri PC qui dépend du Canton ? M. Peccoud ne se l'explique pas.

Le Président signale que ces discussions se poursuivront de toute façon en commission. Les conseillers ont besoin d'informations. Il réitère sa proposition de renvoyer cet objet en

commission sociale, scolaire et communication, conjointement avec la commission transports, sécurité et mobilité. Une date pourra être convenue ultérieurement.

Le renvoi est accepté à l'unanimité.

Mme Ehretsmann suggère de prendre une décision dès à présent en ce qui concerne la date de cette séance conjointe. En février, la commission a déjà invité une personne. Elle proposerait donc la date du 29 janvier.

Le Président estime plus judicieux d'en parler à l'issue de la séance. Il cède la parole à M. Giacobino pour le dernier point au tableau des suivis.

Stade des Ambys

M. Giacobino indique que le dernier point concerne la construction du nouveau stade pour le club de foot de COHERAN.

M. Jaccard explique que le projet arrive à sa phase d'étude concrète. La commune d'Anières, qui pilote ce projet, est sur le point de voter un crédit d'étude permettant de mandater un bureau d'étude pour élaborer le cahier des charges permettant de choisir le mandataire qui sera chargé de l'élaboration du projet.

Quelques grandes options doivent être tranchées avant de consulter les conseils municipaux des trois communes. Corsier a insisté pour qu'une telle présentation soit assez rapidement organisée, début 2024, pour valider son implication dans ce projet qui aura des impacts financiers tant au niveau de l'investissement que du compte de fonctionnement annuel.

M. Giacobino souhaiterait obtenir des précisions sur ce que l'entité qui doit être désignée sera chargée de faire.

M. Jaccard explique que ce mandataire aura la charge d'élaborer le projet complet, y compris les coûts de construction et d'exploitation.

Le Président indique avoir reçu divers courriers, qui ont été rendus disponibles sur CMNet et dont il communiquera brièvement la teneur.

Sécurité sur le chemin de l'école (courrier de l'APEC)

Le premier est un courrier de l'APEC, adressé au président du Conseil municipal, dont l'objet est le suivant : « Sécurité sur le chemin de l'école ». En substance, l'APEC réitère la problématique du statu quo à ce sujet, exception faite des radars intelligents qui ont été installés. Les membres de l'APEC se remettent à disposition pour travailler en collaboration avec les conseillères et conseillers dans le but de trouver la solution optimale.

En synthèse, un rapport a été effectué par l'exécutif sur la problématique des chemins piétonniers pour les enfants. Il a été présenté à l'assemblée générale de l'APEC. Le sujet a été traité à la commission transports, sécurité et mobilité, et cela fera l'objet d'un procès-verbal et d'un rapport. La commission sociale s'était également penchée sur cette question, conjointement avec la CTSM, mais elle n'a pas encore discuté du rapport déposé par l'exécutif et elle devrait le faire prochainement. Une fois que ce débat aura pu avoir lieu, un point sera fait entre ces deux commissions pour décider si d'autres mesures doivent être prises ou si la ligne directrice du rapport discuté doit être maintenue.

M. Jaccard précise que le lendemain ou le surlendemain du jour où ce courrier est parti se tenait l'assemblée générale où il était présent, de même que Mme Brand. Toutes les questions de sécurité ont été traitées et des réponses ont été apportées le soir même.

Mme Ehretsmann trouverait opportun que la commission sociale soit invitée d'emblée lorsqu'un sujet sécuritaire concerne également l'école.

Le Président explique que cet objet a en effet été traité par la CTSM, mais pas encore par la commission sociale.

M. Peccoud revient sur cet aspect de communication entre les deux commissions. Des décisions ont été prises par voie de circulaire, et cela ne fonctionne pas. Souvent, les présidents de commission doivent courir après les réponses. Il faudrait établir que les non-réponses sont considérées comme des abstentions, ou en tout cas réfléchir à ce principe.

Le Président relève que, de manière générale, il est préférable de procéder en présentiel. Les rares fois où il a été nécessaire de recourir à une circulaire, il s'agissait de questions urgentes, par exemple dans le cas du recours. À titre personnel, il préfère effectivement qu'un débat puisse se tenir en présence des commissaires.

M. Sirolli rebondit sur les propos de M. Peccoud et demande si, aujourd'hui, le règlement du Conseil municipal prévoit une règle pour ce vote par circulaire. Il serait bon de rajouter ce point, car cette façon de faire a déjà été utilisée deux ou trois fois et cela pourrait se reproduire. Un article complémentaire au règlement pourrait être rédigé et approuvé par le Conseil municipal. En outre, lorsque les conseillers répondent à un vote par voie de circulaire, il faut qu'ils répondent à tous les destinataires, afin que chacun puisse savoir qui a voté quoi.

Le Président prend note de cet aspect et indique qu'une réflexion sera menée avec le Bureau. Une directive pourrait venir clarifier le procédé.

Tournoi des élus (courrier de M. Magnin)

Le deuxième courrier, adressé par M. Xavier Magnin, député, concernant le tournoi des élus concernant une problématique interne. Celui-ci figure sur CMNet et les conseillers sont invités à le consulter.

Voie Bleue (courrier de l'association Sauvons la Baie de Corsier)

Le troisième courrier émane de l'association Sauvons la Baie de Corsier et fait part des griefs concernant la problématique de la Voie Bleue. Ceux-ci sont déjà connus des conseillères et conseillers. Le sujet sera traité en commission.

Voie Bleue (courrier du COPIL)

Le quatrième courrier a été envoyé par le COPIL Voie Bleue N4 en date du 17 novembre 2023 pour faire suite à la motion du groupe PLR. **Le Président** en donne lecture.

« Monsieur le Secrétaire général,

Votre courrier du 11 octobre dernier sur la motion du groupe PLR adoptée par votre Conseil municipal nous est bien parvenu. Il a été discuté en séance du COPIL Voie bleue du 17 novembre et nous vous apportons au nom du COPIL la présente réponse.

Depuis 2019, des discussions ont lieu sur le projet de la Voie Bleue entre le Canton de Genève, les communes partenaires, les partenaires privées et la CGN. Le projet a évolué au fur et à mesure de nouvelles contraintes et d'analyses détaillées, tant sur l'aspect du foncier, des installations disponibles, du bateau, des accès que sur les aspects environnementaux. C'est la pondération de ces différents éléments qui ont conduit les porteurs du dossier à retenir pour ce projet une liaison entre Bellevue GE et Corsier GE.

Les analyses des différents débarcadères ont été réalisées. Leur consolidation et leur présentation dans un document d'ensemble est en cours en vue de la demande de concession. Le dossier à l'appui de celle-ci expliquera donc le choix du tracé et des débarcadères. Nous vous ferons volontiers parvenir, dès ce dossier terminé, la synthèse répondant aux demandes exprimées par votre Conseil municipal. Il est important à nos yeux que vous disposiez d'un document complet expliquant les différents choix effectués.

Ce document devrait être validé par le COPIL Voie Bleue au printemps 2024 et vous sera remis dans la foulée.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Monsieur le Secrétaire général, nos respectueuses salutations. »

Cela répond aux conclusions subsidiaires de la motion qui demandait que cette analyse soit effectuée si elle n'existait pas déjà. On peut déduire de ce courrier qu'elle reste à faire, sans quoi elle aurait été transmise.

Le Président note qu'il reste donc dans l'attente impatiente de recevoir ce rapport au printemps 2024.

En l'absence de questions à ce sujet, il est pris acte de la réponse apportée et le sujet est maintenu au tableau des suivis.

Voie Bleue (courrier de M. Aponte)

Enfin, un ultime courrier lui a été remis hier soir par M. Aponte. Il est daté du 7 décembre 2023 et est adressé à M. le Maire avec copie au président du Conseil municipal.

« Monsieur le Maire,

Vous me savez un habitant de Corsier depuis 1978. Corsier est un peu plus loin du centre-ville que d'autres communes. J'ai toujours justement aimé son côté paisible et sa discrétion.

J'ai pris connaissance du projet de Voie Bleue à Corsier. Je ne comprends pas ce que gagne Corsier à être le port de liaison lacustre avec la rive droite. Bellevue gagne une banque, mais Corsier ne va gagner que le trafic routier et le parking sauvage. Je note qu'une convention de financement a été proposée à toutes les autres communes, mais que les autorités ont évité la question de la Voie Bleue et de son financement aux habitants de Corsier.

Les porteurs du projet indiquent que les usagers ne viendront pas en voiture. Qui ose sérieusement prétendre cela ? Cela n'existe nulle part, peu importe les études qui ont été commandées par les porteurs du projet. Cela sera encore moins probable à Corsier, sachant que c'est le port le plus éloigné des grands bassins de population et qu'il est très mal desservi en transports publics. Plus de la moitié des gens prennent la voiture. Les statistiques cantonales, si besoin était, le prouvent. Je trouverais légitime de consulter les habitants de Corsier sur cette question par un referendum.

Si je suis le seul à être inquiet, alors je prendrais mes dispositions. Dans la mesure du possible, je souhaiterais vous rencontrer pour en discuter.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées. »

Cet habitant fait partie des personnes avec lesquelles il faudra potentiellement prendre contact, étant précisé qu'une demande est adressée à l'exécutif dans ce courrier.

En l'absence de questions, **le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

Fibre optique

M. Anselmetti rappelle que, lors du dernier Conseil municipal, M. Laurent Peccoud avait posé une question sur la poursuite du développement de la fibre optique dans la commune.

Comme proposé à cette occasion, l'exécutif a repris contact avec Swisscom pour connaître leur planification de déploiement à Corsier.

Il s'avère que l'opérateur prévoit d'amener la fibre jusqu'aux bâtiments par un déploiement FTTH (Fiber to the Home) au premier semestre 2025. Un rendez-vous pour présenter cette évolution a déjà été fixé en février 2024 avec Swisscom, afin de préparer cette évolution du réseau corsiérois.

M. Peccoud remercie M. le Maire pour cette excellente nouvelle.

Pacification du quai

M. Baumberger annonce que le projet de pacification du quai a bien avancé. Le second atelier de concertation est fixé pour le mois de janvier, puis une seconde séance publique pourra avoir lieu en février en principe, afin de présenter les options retenues.

Pour rappel, les principales options sont une zone de rencontre au niveau de la mise à l'eau puis une piétonnisation après l'accès au restaurant le Petit Lac, une redéfinition de l'esplanade du débarcadère permettant d'accueillir de petites manifestations et enfin un accès à l'eau sécurisé et légal, sur la partie amont du quai. Un travail sur les conditions d'enracinement des platanes et sur l'intensité lumineuse des éclairages est également en cours.

Pour ce qui est de la réalisation des travaux, il est certain que ceux-ci n'impacteront pas la saison estivale 2024. Tout au plus certaines zones tests seront réservées pour définir les types de plantation les plus adéquats ou pour réaliser des sondages afin de déterminer la nature des sols. Cela demandera peut-être de supprimer une ou deux places de parking sur le quai.

Agrandissement de l'école

M. Jaccard précise que cette dernière communication est davantage destinée au public qu'au Conseil municipal, puisqu'une grande partie de ses membres était présente lors de la dernière séance consacrée à l'agrandissement de l'école.

Le projet suit son cours malgré quelques embûches réglementaires. La demande d'autorisation de construire devrait pouvoir être déposée à la fin du 1^{er} trimestre 2024. À ce stade, il est possible d'évaluer le coût du projet entre 40 et 42 millions pour l'extension et la rénovation énergétique du bâtiment. Un travail d'optimisation du projet va à présent avoir lieu, en collaboration avec la commission urbanisme, constructions et patrimoine, pour offrir aux enfants de Corsier des locaux fonctionnels, lumineux et construits dans le respect de l'environnement en privilégiant le recyclage et les circuits courts.

En l'absence de questions, **le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRITS

Commission Sociale, Scolaire et Communication du 4 septembre 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention.

Commission Transports, Sécurité et Mobilité du 18 septembre 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention.

Commission Agriculture, Environnement et Développement durable du 25 septembre 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention.

Commission Sociale, Scolaire et Communication du 27 septembre 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention.

Commission des Finances du 12 octobre 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention.

Commission des Finances du 2 novembre 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention.

Commission naturalisation – rapport annuel

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 15 voix pour et 1 abstention.

7. DELIBERATION – CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Le Président précise que le FIDU est le Fonds intercommunal pour le développement urbain. Il cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire indique que cette délibération, comme la suivante, revient chaque année. Elles sont nécessaires à la bonne marche de la Commune.

Sans faire de grand développement sur cette délibération, on peut relever qu'il s'agit de la contribution annuelle de Corsier au Fonds intercommunal pour le développement urbain. Ce fonds a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

La gestion de ce fonds est en main de l'ACG et les communes se partagent annuellement une charge de 26 millions, dont la répartition est calculée par le Département des finances, en fonction de la capacité de chaque commune.

Pour cette année, le montant de la contribution corsioise est légèrement inférieur à CHF 300'000.-.

En l'absence de questions, **le Président** donne lecture du dispositif de de la délibération.

Délibération

Crédit d'engagement destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement

les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2.5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 16 oui, 0 non et 0 abstention, sur 17 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 295'300 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ("subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

8. DELIBERATION – CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE POUR UN AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE

M. le Maire poursuit donc avec une seconde délibération financière relativement usuelle puisqu'il s'agit des amortissements complémentaires.

Pour l'année 2023, l'exécutif propose d'amortir complètement trois collecteurs ainsi que les deux courts de tennis, pour un total de CHF 1'891'775.-.

La situation financière de Corsier reste très saine au fil des ans et la Commune continue à préparer l'avenir qui se traduira, comme les conseillers le savent, en investissements massifs, notamment pour l'agrandissement de l'école.

M. le Maire remercie les conseillers d'accueillir positivement cette délibération.

En l'absence d'observations, **le Président** donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire

Vu les projets d'investissements prévus au cours des prochaines années,

Vu en particulier l'agrandissement prévu du Nouveau Groupe Scolaire (NGS) et les aménagements attendus au niveau du bâtiment existant

Vu la nécessité d'anticiper ces réalisations en procédant à des amortissements complémentaires en 2023 sur certains crédits d'investissements du patrimoine administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 16 oui, 0 non et 0 abstention, sur 17 Conseillers municipaux présents

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2023 sur les crédits suivants :

72.140 Assain.Coll.Neuf/eglise (IV) -2005	CHF 454'848.—
72.140 Assain.Coll.Pré-Puits 1 (VI)-2008	CHF 547'333.—
72.140 Rempl.Coll.Sct Nant d'Aisy 1a-Parc 3918 -2014	CHF 166'823.—
34.140 Création 2 Terrains Tennis (Centralité) -2015	CHF 722'771.—
Total :	CHF 1'891'775.—

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **CHF 1'891'775. —**

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

9. MOTIONS

Néant.

10. RESOLUTIONS

Néant.

11. QUESTIONS

Néant.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

13. DIVERS

Course de l'Escalade

M. Ducrest souhaite féliciter Gaël Peccoud, huit ans et demi, pour son excellente performance lors de la course de l'Escalade. Parmi 1'000 candidats, il est monté sur la première marche du podium dans sa catégorie. C'est assez exceptionnel. Il est précisé qu'il s'est entraîné avec l'école.

L'assemblée applaudit cette belle performance.

Journée internationale du bénévolat

M. Ducrest signale que le mardi 5 décembre était la Journée internationale du bénévolat. Il serait positif d'y penser régulièrement, car c'est une journée qui célèbre toutes les personnes et associations qui donnent de leur temps bénévolement. Ces dernières sont nombreuses à Corsier. On peut citer par exemple le CNBC, le billard, le handball, l'APEC, le FC COHERAN, le badminton, le Club des loisirs, la pétanque, les caisses à savon, la compagnie des pompiers, et d'autres encore. Il vaudrait la peine de marquer le coup, le 5 décembre de chaque année, pour toutes ces personnes, qui sont une centaine à faire partie des comités de ces différentes associations. Un petit geste, comme un panier tel que ceux que reçoivent les conseillers municipaux, pourrait être offert aux présidents de chacun de ces clubs pour les remercier de leur engagement. Sans eux, il n'y aurait pas beaucoup de vie dans une commune.

Le Président suggère que le sujet soit renvoyé en commission sports et manifestations pour une brève discussion sur cette possibilité.

Le Conseil accepte à l'unanimité le renvoi de cette proposition à la commission sports et manifestations.

Le Président remercie M. Ducrest pour cette suggestion et félicite effectivement tous ces bénévoles.

Décorations de Noël

Mme Morel souhaite remercier la Commune pour les décorations de Noël ainsi que pour le fait d'avoir réussi à mettre un sapin de Noël à Prés-Grange en dépit des travaux.

Fête de l'Escalade

M. Peccoud souhaite faire un commentaire relatif à la fête de l'Escalade, étant précisé qu'il ne s'agit pas d'une critique. Il est évident que l'organisation d'une telle fête n'est pas simple, d'autant plus que celle-ci a dû être réorganisée en raison du mauvais temps, et qu'il est toujours plus facile de faire des remarques après coup. Pour autant, quelques critiques ont été émises par des parents, qui relevaient par exemple qu'il y avait du bruit dans la salle au moment des contes ou qui regrettaient l'absence de défilé. M. Peccoud leur a indiqué qu'il ferait part de leurs doléances au Conseil municipal et il espère que, peut-être par le biais de la commission sports et manifestations, la Commune essaiera de faire mieux l'an prochain.

M. Jaccard en prend bonne note. Il rappelle qu'il a effectivement fallu prendre des décisions en début de semaine. Vendredi devait être le pire des jours, du point de vue de la météo. Or la fanfare a annoncé qu'elle ne pourrait pas jouer en extérieur en cas de pluie. L'expérience de tenter d'organiser cette fête à l'intérieur avait déjà été faite plusieurs fois, avec les pompiers, et on savait que ce serait très compliqué. Des idées seront proposées pour l'année prochaine, afin que tout puisse se tenir en extérieur par n'importe quel temps.

Pour ce qui est des conteuses, en accord avec les maîtresses, il est proposé qu'elles viennent l'après-midi pour les enfants, dans la salle de gym. Ainsi, ils seront au calme et pourront bien écouter cette histoire de l'Escalade, qu'elles racontent superbement.

Un autre problème s'est présenté, à savoir que seuls deux conseillers municipaux se sont proposés pour servir la soupe. C'est dommage. Il a fallu engager deux migrants de l'Hospice en complément. En effet, les employés de la Commune étaient quelque peu débordés. Il faut relever qu'on leur a demandé beaucoup ces dernières semaines, notamment pour la mise en place des décorations de Noël. Ils sont également très sollicités pour les manifestations et ils peuvent être ici remerciés de tout ce qu'ils font et de l'entrain avec lequel ils le font.

14. DEMANDES DE NATURALISATION – HUIS CLOS

Non protocolé.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 19h50.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Sophie BRAND
Vice-présidente du Conseil municipal

Federico GIACOBINO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal